

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **6 juillet 2015**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 80 -2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 81 -2015

Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2015

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 82-2015

Dérogation mineure pour la Ferme JCS Dion Inc.

Attendu que la Ferme JCS Dion Inc. a fait des démarches auprès de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) pour faire reconnaître ces droits acquis en vue de la construction d'une nouvelle résidence; que la CPTAQ a donné son accord ; que la Ferme JCS Dion Inc. doit procéder au lotissement du terrain résidentiel ; attendu que la résidence sera éloignée de la voie publique ; que le chemin de ferme sera inclus sur le terrain de la résidence ; qu'avec le plan approuvé par la CPTAQ la distance pour le frontage n'est pas respectée ; qu'une demande de dérogation a été présenté au comité consultatif en urbanisme ; qu'après l'étude du dossier le comité a émis une recommandation favorable au conseil municipal;

en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme JCS Dion Inc.

Résolution numéro 83 -2015

Intérêt pour les boues de fosses septiques

Attendu que les municipalités du Québec ont l'obligation de faire exécuter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, R.22);

Attendu que les municipalités du Québec doivent également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances ou les causes d'insalubrité (article 3 du *Règlement sur*

l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et Loi sur les compétences municipales) d'où le suivi des fosses septiques;

Attendu qu'il est difficile dans le contexte actuel de répondre à ces obligations;

Attendu que la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière identifie la prise en charge régionale de la collecte des boues de fosses septiques comme étant l'action 4.2;

Attendu que, selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 57 % des municipalités du Québec (75 % dans Chaudière-Appalaches) ont déjà instauré une collecte systématique des boues de fosses septiques sur leur territoire;

Attendu que la MRC de Lotbinière a présenté un scénario de collecte prévoyant le traitement des boues de fosses septiques par compostage à un coût unitaire inférieur au coût de vidange que les usagers obtiennent par des démarches individuelles;

Attendu qu'une telle collecte permettrait de faire l'inventaire des installations de traitement individuelles du territoire;

Attendu l'intérêt manifeste de la table du conseil de la MRC de Lotbinière sur le sujet depuis quelques années;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu d'appuyer la démarche du conseil de la MRC de Lotbinière, à savoir d'instaurer une collecte régionale des boues de fosses septiques sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière conformément à l'article 13 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Résolution numéro 84 -2015

Appui au Club FADOQ

Attendu que le Club FADOQ Saint-Sylvestre désire poursuivre l'aménagement du terrain de pétanque; que le club FADOQ aimerait installer un cabanon ainsi que des aires de repos (tables, chaises, balançoires); que l'emplacement du terrain appartient à la municipalité Saint-Sylvestre; que le Club FADOQ Saint-Sylvestre sera maître d'œuvre des travaux; que les frais de ces travaux seront assumés par le Club FADOQ Saint-Sylvestre,

il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre autorise le Club FADOQ Saint-Sylvestre à exécuter les travaux près du terrain de pétanque, qu'ils pourront utiliser cet espace tant qu'ils le désirent.

Résolution numéro 85-2015

Appui financier aux pompiers de Saint-Sylvestre

Attendu que les pompiers de Saint-Sylvestre ont fait des démarches pour faire l'acquisition d'un véhicule tout terrain (VTT) afin de se rendre en forêt ou des endroits difficiles d'accès lors

d'interventions reliées aux accidents; que le coût du VTT serait aux environs de \$ 16 000; que le Club social des pompiers de Saint-Sylvestre est prêt à investir un montant de \$ 4 500; qu'ils aimeraient que la municipalité y dépose le même montant; qu'ils ont sollicité d'autres partenaires financiers afin d'obtenir la somme nécessaire; que l'achat devra être fait par la municipalité; qu'il faudra prévoir des frais d'assurances et d'immatriculation à chaque année; qu'ils ont la place nécessaire à la caserne pour abriter le VTT;

en conséquence, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre investisse un montant de \$ 4 500 pour l'achat du véhicule tout-terrain pour le service incendie.

Résolution numéro 86-2015

Demande de prêt temporaire pour les travaux d'égout

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre procède à des travaux de réfection d'égout sur la rue Principale; qu'une demande de règlement d'emprunt au montant de \$ 600 000 a été déposé et approuvé au ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire; que la municipalité de Saint-Sylvestre désire demander un prêt temporaire de ce même montant auprès de son institution financière, qui est Desjardins;

il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre procède à cette demande de financement temporaire; qu'elle accepte toutes les conditions de financement de l'institution financière;

Que monsieur Mario Grenier, maire ainsi que madame Ginette Roger, directrice générale, soient les personnes autorisées à signer tous les documents nécessaires pour cette demande de financement temporaire.

Résolution numéro 87-2015

Appui financier à la maison de L'Oasis de Lotbinière

Attendu qu'une demande d'aide financière a été faite par l'organisme l'Oasis de Lotbinière en vue de la construction de la nouvelle maison; que le coût de construction est estimé à \$ 435 000; qu'elle sera construite à St-Flavien; que la maison L'Oasis de Lotbinière vient en aide à une centaine de personnes qui vivent ou ont déjà vécu des difficultés au niveau de la santé mentale de la région de Lotbinière; que l'organisme aimerait avoir une contribution de \$ 0.25/citoyen au niveau de la municipalité, et ce pour deux ans;

en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 250 à l'Oasis de Lotbinière en 2015 et en 2016 pour la construction de leur nouvelle maison.

Résolution numéro 88-2015

Demande de fauchage des bordures de chemins sur la route

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de demander au ministère des transports de procéder au fauchage en bordure des routes du Moulin, 269 (Craig) et 216 (Beaurivage), sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, et ce afin de rendre le tout plus sécuritaire et esthétique.

Résolution numéro 89-2015

Demande de surfacage de la route du Moulin

Attendu que la Route du Moulin située sur le territoire de Saint-Sylvestre connaît une détérioration rapide;

il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre demande au ministère des transports de faire une évaluation de la situation de la route du Moulin; que le ministère des transports prévoit des travaux pour cette route dans les meilleurs délais possibles.

Résolution numéro 90-2015

Subvention pour l'aide aux travaux de l'entretien routier

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de demander au ministre Laurent Lessard de verser en un seul versement le montant de \$ 20 000, provenant du ministère des transports pour l'aide à l'entretien du réseau routier, et ce pour l'année 2015.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Pas de question.

Rapport des comités

Bibliothèque : L'enseigne extérieure est prête. Dorénavant, la bibliothèque recevra son courrier dans une boîte postale. La bibliothèque sera fermée durant les vacances de la construction.

Loisirs : Terrain de jeux, 24 enfants inscrits pour l'été. Tournoi de balle les 3-4-5 juillet, 17 équipes ont participé.

Matières résiduelles : Toutes les entreprises qui ont un conteneur à ordures paient le montant annuel de \$ 500 pour le service de cueillette.

Centre Multifonctionnel : Les travaux d'agrandissement sont débutés.

Inspecteur municipal :

- Déneigement de la cour école-centre multi, nous ferons des démarches pour reconduire le contrat avec le même entrepreneur et aux mêmes conditions.

- Rang St-Frédéric, la compagnie Construction DJL Inc. ne nous donne pas de nouvelle. Il faudra boucher les trous avec du 0-3/4 pour éviter des problématiques et rendre le tout sécuritaire.
- Nous ferons évaluer pour des travaux de pavage dans les rangs St-Jean, St-José et Ste-Maire Ouest.
- Rang Fermanagh, nous allons faire travailler le tout par monsieur Donald Laliberté, et remettre du gravier à certains endroits.
- Pont dans Ste-Catherine près de la Bouche Bée, nous allons réévaluer la situation.

Résolution 91-2015

Mise en demeure envers la compagnie Construction DJL Inc.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Inc. pour la préparation d'une mise en demeure contre la compagnie Construction DJL Inc. concernant le résultat des travaux du rang St-Frédéric ; que la municipalité de Saint-Sylvestre demande d'intervenir rapidement dans le dossier afin de régulariser la situation.

M.R.C. :

- Journée d'études des maires le 18 juin dernier, il a été question entre autre de la mise en place de la collecte de boues des fosses septiques.
- La MRC a décidé de conserver le CLD de Lotbinière. Le dossier sera revu année par année selon les moyens financiers disponibles.
- Pacte rural régional, un montant de \$ 60 000 pourrait être prévu pour la clinique médicale à St-Patrice.
- Campagne de financement pour le campus collégial de Lotbinière, on prévoit amasser un montant de \$ 500 000 dans le comté de Lotbinière.

Pompiers : Rien pour le moment, quelques pompiers travaillent sur le projet du VTT.

Salon des jeunes : Fermé pendant les semaines de la construction. Nuit blanche au centre multi le 10 juillet et sortie au village Valcartier avec Ste-Agathe le 2 août.

Développement local : Développement résidentiel, on continue nos rencontres avec les membres de la famille Bilodeau.

Corporation DÉFI : On prévoit une rencontre avec corporation Défi le 13 juillet à 19 h 30 au centre multifonctionnel.

Comité éolien : Soirée d'information le 8 juillet avec le BAPE. Première rencontre du comité de suivi le 7 juillet à Sacré-Cœur, et rencontre de la Société en commandite le 14 juillet à St-Séverin.

Résolution numéro 92-2015

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5241 à 5340 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Pont couvert, on veut rencontrer la municipalité de Ste-Clotilde en août.

Zone verte, le prix des terres aurait-il un impact avec l'achat d'une zone verte qui va devenir blanche éventuellement. Il y a-t-il des comparatifs ? Nous allons valider avec le service d'évaluation de la mrc.

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 25 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 10 août 2015.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire